



Communiqué de presse

Vendredi 21 juin 2019

La Justice confirme la piétonnisation des Rives de Seine

Dans un arrêt rendu vendredi 21 juin, la Cour administrative d'appel de Paris confirme la légalité de la piétonnisation des berges de Seine rive droite. « Les Parisiennes et les Parisiens, nos enfants et petits-enfants, pourront durablement profiter de ce parc en cœur de ville », salue Anne Hidalgo.

Après deux années de concertation et un vote du Conseil de Paris, Anne Hidalgo a décidé en septembre 2016 de transformer l'autoroute urbaine qui se trouvait sur les berges de la Seine rive droite en un parc de 8ha qui profite aux Parisiens, aux Franciliens et à tous les amoureux de Paris.

Cette mesure forte de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie a toujours bénéficié d'un fort soutien populaire – 63% des Parisiens y sont favorables selon un sondage BVA publié aujourd'hui. Elle a aussi été saluée par l'Unesco en ce qu'elle contribue à protéger ce site inscrit au Patrimoine mondial.

Malheureusement, cette mesure n'a aussi eu de cesse d'être contestée en Justice depuis trois ans, faisant chaque fois craindre le retour des véhicules polluants sur cet axe désormais dévolu aux piétons et aux cyclistes.

Le feuilleton judiciaire enfin a pris fin vendredi : la Cour administrative d'appel de Paris a confirmé la légalité de l'arrêté qui a été pris par la Maire de Paris et assure ainsi la pérennité du parc des Rives de Seine.

« C'est une formidable victoire collective », salue la Maire de Paris. « Les Parisiennes et les Parisiens, nos enfants et petits-enfants, pourront durablement profiter de ce parc en

Contact presse : Antoine Demière – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr

cœur de ville, qui constitue un lieu de promenade, de loisirs mais aussi de respiration alors que le dérèglement climatique conduit à une hausse préoccupante des températures dans les métropoles», détaille Anne Hidalgo.

Cette victoire va permettre à la municipalité d'aller plus loin encore dans l'aménagement et la végétalisation des Rives de Seine. A partir de 2020, une voie de bitume sera remplacée par de la pelouse.

Depuis le début de sa mandature, la Maire de Paris a placé parmi ses priorités le développement de la nature en ville et la réduction du trafic automobile polluant. En six ans, elle aura créé avec son équipe plus de 30ha d'espaces verts supplémentaires et dédié 30ha à l'agriculture urbaine. Près de 20.000 arbres supplémentaires auront aussi été plantés.